Fumeur en cafeteria

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 8 novembre 2004

Dans la cafeteria d'une des facultés de Montpellier, gérée par le CROUS, les cigarettes sont allègrement consumées, au vu et au su du personnel qui dit ne rien pouvoir y faire, d'autant plus que les enseignants sont les premiers à fumer . Que peut-on faire, en sachant que la plupart des étudiants redoutent de faire une action au grand jour, du fait de sanctions déguisées lors des examens ?

Réponse :

Indiquez nous avec précision

- la localisation de la cafétéria, dans ou hors des murs de la faculté
- la chaîne de responsabilité, avec les noms et fonctions de chaque maillon, depuis le serveur du CROUS jusque éventuellement au président de l'université, sans oublier les agents chargés de la mise en Suvre des consignes de sécurité et d'hygiène. Nous pourrons ainsi expédier une mise en demeure de respecter la loi à tous ceux qui sont concernés par son application. Il sera cependant nécessaire que vous vous engagiez à nous tenir au courant de toute évolution de la situation.

Pour être mieux informé, consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement et inspirez-vous des conseils pratiques proposés par DNF.

N'oubliez pas, si vous nous écrivez, de faire référence à la présente réponse.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac